C'est avec une sereine bonhomie qu'il m'a accueilli.

— « Eh bien ! M. Breton. On parle de reprendre l'idée du Tunnel sous la Manche ; il y a, paraît-il, un projet de loi en route au Parlement de Westminster...

» Est-ce que l'on pourrait se servir encore de l'usine de Sangatte ? et les travaux commencés peuvent-ils servir ?

— » Le lendemain du vote du projet du Tunnel, en Angleterre, me répondit M. Breton, la cheminée de l'usine fumera pendant que se fera la toilette des bâtiments et le nettoyage des machines à comprimer l'air.

» Je veux vous donner quelques renseignements sur les travaux arrêtés le 18 mars 1883, principalement sur les avancements obtenus à cette époque.

» Les chiffres suivants sont fort intéressants :

» 1° Le plus grand avancement de la galerie creusée sous la mer a eu lieu le 9 février 1883. On creusa 24 m. 80 en un jour.

» 2° Le plus grand avancement d'une semaine fut de 104 m. 40.

» 3° Le plus grand avancement d'un mois (février 1883) fut de 361 m. 50.

» La date du dimanche 18 mars 1883 restera gravée dans ma mémoire jusqu'à ma mort !

» Elle indique l'arrêt de la perforation de la galerie d'études, côté français.

» Cette galerie avait une longueur de 1.839 m. 63. On aura une idée de la bonne marche du travail de perforation, en indiquant que, du 16 janvier au 18 mars 1883, il a été creusé, en 53 jours, 810 m. 33, ou 15 m. 30 en moyenne par jour.

» A front de la galerie, l'épaisseur du plafond sous la mer n'était que de 28 mètres et ce front était éloigné de 800 mètres des falaises. Ces chiffres sont intéressants à retenir, je me hâte de le répéter. »

» Et tous ces travaux peuvent être repris maintenant.

» Toutes les précautions ont été prises pour que l'évacuation des galeries par l'eau d'infiltration se fasse aisément. Il n'y a qu'à pomper à l'aide de robinets posés dans des cloisons divisant, d'espace en espace, les galeries...

» Quel beau jour ce sera pour moi que celui où je pourrai voir fumer à nouveau ma cheminée de Sangatte !

— « Croyez-vous sérieusement à la reprise de l'affaire ?

Et M. Breton de me répondre avec un sourire heureux :

« Je suis plein de confiance que, cette fois, elle sera sérieux. Le jeudi 22 mai écoulé, au banquet annuel de la Chambre de Commerce française de Londres, M. Félix Sartiaux, délégué par M. A. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, a prononcé les paroles suivantes :

« Quant au Tunnel sous la Manche, je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, ce que nous en pensons et ce que nous en attendons. Nous avons enregistré avec satisfaction tout ce qui nous a été dit ce soir de ce grand projet, tant par Lord Rotherham et M. Arthur Fell, membre du Parlement. En France, nous sommes prêts à tous les points de vue ; nous attendons ; dès que les difficultés qui ont été soulevées de ce côté du Détroit auront été résolues, au premier signe qui nous sera fait, nous continuerons les travaux déjà commencés. »

M. Fell avait dit : « Le commerce entre les deux pays doublera, triplera et même se développera au quadruple, et les générations futures seront surprises que la construction du Tunnel ait pu être retardée si longtemps. »

» Il y a quelques jours, le mercredi 11 juin, courant, une réunion des députés favorables à la construction du tunnel sous la Manche a eu lieu à la Chambre des Communes. Ils ont parlé avec enthousiasme des avantages du tunnel pour la Grande-Bretagne et son commerce. M. Lionel de Rothschild a assuré que la perte financière de l'entreprise ne comportait aucune difficulté... »

Ainsi, M. Breton nous dit la renaissance de ses espoirs, l'ardeur qui le reprend à songer à son audacieux projet d'antan.

Et qui sait ? Après avoir attendu pendant trente ans, peut-être nous conduira-t-il un jour, dans le premier train qui quittera Calais pour aller à Douvres !

ALEX WILL.

La réaction dans l'armée

L'incident d'Alençon n'est pas clos

Paris, 18 juin. — Nous avons relaté l'incident du 106e d'infanterie, à Alençon, et les diverses sanctions prises par le ministre de la Guerre, à la suite de l'enquête du général Roques.

Les événements prennent une nouvelle tournure, si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent. M. Deriac, député d'Alençon, vient d'adresser à M. Etienne la lettre suivante, qui résume très impartialement la situation :

Paris, le 17 juin 1913.

« Monsieur le Ministre,

« A la suite des incidents provoqués par une conférence faite au 130e d'infanterie, et de l'enquête à laquelle vous avez fait procéder à ce sujet par le général Roques, vous avez pris diverses sanctions. Huit jours de prison ont été infligés sur votre ordre au caporal du Romanet, dont la candidature au grade d'officier de réserve était en outre écartée.

« Or, je lis avec surprise dans un journal local, le « Journal d'Alençon » qui n'est pas suspect d'hostilité à l'égard du caporal de Romanet, l'information suivante :

« Le caporal de Romanet n'a pas subi la punition de prison et n'est l'objet « d'aucune interdiction de concours pour « le brevet d'officier de réserve... »

« Cette information est précisée par un journal républicain du Mans, « Le Petit Manceau » :

« Le caporal de Romanet a bien une punition de huit jours de prison inscrite « à son livret, au camp de Mailly, par « ordre du colonel Cally, punition relative « aux propos contre la République proférés à l'issue de la conférence Villain.

« Cette punition de huit jours de prison, « le caporal de Romanet ne l'a jamais « faite, ni à Mailly, ni à Alençon.

« De plus, le caporal de Romanet continue, goguenard et joyeux, à suivre les « cours pour devenir officier de réserve... »

« L'exactitude de faits relatés à la même date dans deux journaux d'opinions très différentes, ne paraît pas contestable. La sanction que vous avez prise n'a été suivie en réalité, d'aucun effet. La personnalité du caporal de Romanet importe peu ; mais il vous semblera certainement intolérable que les ordres que vous avez donnés n'aient pas été exécutés.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder d'urgence à une nouvelle enquête à ce sujet ; et j'espère, si elle établit que votre décision est restée *jusqu'à ce jour* lettre morte, que vous n'hésiterez pas à rechercher les responsabilités et à prescrire les mesures qu'exige le respect d'une discipline égale pour tous.

« Veuillez agréer...

« Adrien DARIAC,
« député de l'Orne ».

Au Conseil Supérieur des Retraites ouvrières

Paris, 18 juin. — Le conseil supérieur des retraites s'est réuni ce matin au ministère du travail, sous la présidence de M. Henry Chéron.

Après avoir salué la mémoire de M. de Foville et de M. Léon Marie, membres décédés depuis la dernière session, le ministre a rendu compte des travaux de la section permanente et a montré que divers vœux du conseil supérieur avaient reçu satisfaction. L'arrêté ministériel qui va régler l'émission des mandats-retraites est prêt et va paraître aussitôt après la promulgation de la loi. Le Conseil d'Etat sera saisi aujourd'hui même du projet de décret qui aura pour objet de mettre à la disposition des caisses d'assurances une provision suffisante pour le paiement des allocations et bonifications de l'Etat.

Le ministre a ensuite donné des indications satisfaisantes sur l'application de la loi des retraites. Il a fait connaître que, sur les 412.000 dossiers en instance de liquidation le 8 avril dernier, 402.125 ont été l'objet à l'heure actuelle, soit de l'émission d'un titre provisoire, soit de l'émission d'un titre définitif. On effectue avec rapidité la liquidation des demandes nouvelles qui sont parvenues. Avant la fin de l'année, les liquidations s'effectueront d'une façon absolument normale.

La vengeance d'une délaissée

Besançon, 18 juin. — Dans un hôtel de Besançon, où s'étaient retrouvés, dimanche dernier, M. Maurice Guignard, soldat au 152e régiment d'infanterie, en garnison à Gérardmer, fils de M. Guignard, l'artiste peintre connu, et Mlle Louise Legros, son amie, un drame s'est déroulé dont le dénouement met en deuil la famille de ce jeune homme.

L'hôtelier vit tout à coup arriver Mlle Legros, qui, bouleversée, lui annonça que M. Maurice Guignard venait de grièvement se blesser. L'hôtelier monta rapidement dans la chambre et découvrit le corps du jeune homme gisant dans le sang. Il était mort. Un commissaire de police fit subir un interrogatoire à la jeune femme, qui finit par avouer qu'elle avait tiré elle-même sur son ami plusieurs coups de revolver. C'est parce que celui-ci avait manifesté l'intention de la quitter que Mlle Legros semble avoir commis ce meurtre.

Au Maroc

Le tragique bilan du deuxième combat de Ksiba

Paris, 18 juin. — Le ministère de la Guerre communique la première liste des tués et blessés au deuxième combat, le 10 juin :

Officiers. — Tués : Lieutenant Veringien, du 7e tirailleurs ; sous-lieutenant de réserve Gilles, du 8e bataillon sénégalais.

Blessés : Capitaine Sautel, du 7e bataillon colonial ; lieutenant de réserve Des Champs, du 8e bataillon sénégalais.

Blessés légèrement : Capitaine Fumey, des troupes auxiliaires marocaines ; capitaine Mondielli, du 3e zouaves ; lieutenant Truffer ; sous-lieutenant Doumeng, du 8e bataillon sénégalais.

Blessé très légèrement : Lieutenant Coustre, du 3e zouaves.

Hommes de troupe. — Tués : 3e régiment de zouaves, 15e compagnie ; zouaves Gabirant, Brendel, Pencourt, Sylvain, Mignot, Mangue, et 20 tirailleurs sénégalais.

On arrête un faux capitaine d'Etat-Major A LILLE

C'est un escroc qui a voulu extorquer une centaine de mille francs à un entrepreneur de Denain.

Il avait tenté aussi de faire des dupes à Douai et à Valenciennes en se présentant toujours comme un envoyé du Ministère de la Guerre

Le Service de la Brigade Mobile de Lille vient d'être appelé à s'occuper d'une très intéressante affaire d'escroquerie, dans laquelle un individu qui se targuait d'être un officier attaché au Ministère de la Guerre, jouait le rôle principal.

Voici d'ailleurs tous les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet.

Une intéressante " connaiss

Tout dernièrement un entrepreneur de Denain, M. Mallet, entrait en relations avec un individu portant l'uniforme de capitaine du génie, qui lui dit se nommer Philippe et être attaché à la section technique du génie militaire, au Ministère de la Guerre.

Les deux hommes en vinrent à causer « affaires », l'officier qui paraissait très au courant de la « partie » fit à un certain moment comprendre à l'entrepreneur qu'il pourrait lui procurer de nombreux travaux militaires, en traitant avec lui de gré à gré, mais qu'il lui faudrait pour cela, verser un fort cautionnement.

M. Mallet répondit qu'il avait d'importants capitaux à sa disposition et qu'il pourrait facilement verser les sommes dont le service technique du Génie exigerait le dépôt.

Après de longues discussions, au cours desquelles les prix de travaux à effectuer à Anzin, Denain et Solesmes pour le compte du département de la Guerre furent âprement débattus, M. Mallet obtint du soi-disant capitaine Philippe l'adjudication des dits travaux.

Il ne vous reste plus, déclara alors l'officier, — sans spécifier davantage de quelle façon l'opération devait s'effectuer — qu'à verser à titre de cautionnement une somme de 50.000 francs.

L'entrepreneur s'exécuta, mais contrairement à ce qu'attendait peut-être son nouvel ami, il fit le dépôt de cet argent entre les mains du receveur municipal de Valenciennes, qui « à toutes fins utiles » lui délivra un reçu de la somme versée. Ceci se passait le 14 Juin.

Une adjudication de 1.200.000 francs

Les choses ne devaient pas en rester bientôt en effet, le « capitaine » proposait à M. Mallet, une nouvelle affaire. Il s'agissait cette fois, de travaux à exécuter dans le camp retranché de Maubeuge.

De nouveaux pourparlers eurent lieu à cet effet, entre l'officier et l'entrepreneur, mais contrairement à ce qui s'était passé la première fois, le « capitaine » se montra de plus coulants pour les prix qui lui étaient soumis. C'est ainsi que l'affaire fut enlevée à la baïonnette par M. Mallet, qui obtenait ainsi, au total, grâce à l'intermédiaire du complaisant militaire, pour 1.200.000 francs de travaux à effectuer.

A ce moment, le représentant du Ministère de la Guerre fit comprendre qu'il devrait verser entre ses mains, cette fois, un cautionnement de 60.000 francs. L'affaire fut convenue et à cet effet, M. Mallet donna rendez-vous à son précieux ami, pour le mardi 17 juin, vers trois heures au buffet de la Gare de Lille.

La prudence est la mère de la sûreté !

Mais le premier moment d'emballement passé, l'entrepreneur se prit à réfléchir. Il constata d'abord « in-petto » que pour la seconde affaire, le « capitaine » lui avait fait des concessions bien avantageuses. Examinant avec soin la situation il en arriva au surplus à trouver extrêmement louche cette demande de versement du second cautionnement de la main à la main, formulée par l'officier.

Résolu à en avoir le cœur net, M. Mallet se rendit à Paris en emportant les papiers et les actes qui lui avaient été remis par le capitaine Philippe, constatant qu'il était l'adjudicataire des travaux cités plus hauts. Ces papiers et ces actes portaient d'ailleurs l'en-tête du service technique du Génie et quantité de sceaux de l'apparence la plus authentique.

Mais hélas ! au service technique il fallut déchanter, le tout était faux. Ainsi fut établi que le pseudo capitaine n'était qu'un escroc.

Cependant un officier de ce grade portant le nom de Philippe est attaché au dit service technique ; le faux officier le savait fort bien et c'était pour rendre sa « combinaison » vraisemblable qu'il avait dit se nommer ainsi.

La police se mêle de l'affaire

La Sûreté générale mise au courant de cette histoire, prévint immédiatement la Brigade Mobile de ce qui se passait et chargea M. Walter, commissaire divisionnaire, d'appréhender le pseudo officier lorsqu'il se présenterait au rendez-vous qu'il avait fixé à M. Mallet.

M. Piétri, commissaire, qu'assistaient les inspecteurs Lefebvre et Pousset furent chargés de ce détail par leur chef.

Vers 3 heures le faux officier du génie se présentait sur les quais de la gare en grande tenue. Deux messieurs s'approchèrent de lui et fort poliment :

— Vous êtes M. le capitaine Philippe ?

— Parfaitement !...

— Auriez-vous la complaisance de nous suivre jusqu'au « bureau », notre chef a un renseignement important à vous demander ?

Et c'est ainsi que quelques minutes plus tard, le faux officier pénétrait dans les locaux de la Brigade Mobile, étroitement surveillé par les messieurs si polis qui venaient de l'aborder.

Ah ce ne fut pas long, en cinq secs l'escroc fut démasqué. Il parut profondément atterré par ce contretemps et refusa énergiquement de fournir son véritable état-civil.

— J'appartiens, dit-il, à une excellente famille que mon déshonneur plongerait profondément dans la peine.

Cependant, on parvint à savoir que cet individu arrivé à Lille le jour même, soit le mardi 17 juin, à midi, par le train venant de Paris, était descendu à l'Hôtel Central, situé rue Faidherbe.

Fructueuse perquisition

Immédiatement, M. Walter décida de pratiquer une perquisition dans la chambre qu'occupait le prisonnier à l'Hôtel Central. Cette opération fut extrêmement fructueuse, elle permit de découvrir, outre une valise contenant du linge et des vêtements civils, quantité de paperasses, de sceaux et de timbres humides, qui servaient à l'escroc à jouer son rôle. Le tout fut saisi et empaqueté et soigneusement étiqueté.

Les policiers s'occupèrent ensuite de cuisiner le ci-devant capitaine qu'ils questionnèrent sans trêve ni merci jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Ils ne purent d'abord rien en obtenir.

Les aveux

Ce ne fut qu'hier vers midi, que le prisonnier, excédé par les demandes qui lui étaient faites, consentit à passer des aveux. Il déclara se nommer Septime Rousselot, 35 ans, exerçant la profession d'architecte à la Rochelle. On parvint ainsi à établir que Rousselot, après avoir consulté le Bottin, s'était présenté chez divers entrepreneurs de Douai et de Denain et leur avait fait les mêmes propositions qu'à M. Mallet. Ceux-ci avant demandé à la chefferie du Génie de Lille, des renseignements sur les offres qui leur étaient faites, furent promptement renseignés : « Méfiez vous, leur fut-il répondu en substance, il s'agit d'une tentative d'escroquerie ».

En possession de tous les renseignements désirables, M. Walter déféra au Parquet l'audacieux filou qui arriva au Palais hier vers quatre heures de l'après-midi, vêtu en civil. M. Delalé, juge d'instruction chargé de cette affaire, lui fit subir un interrogatoire succinct puis signa un mandat de dépôt le concernant.

Rousselot est inculpé de faux, usage de faux, escroqueries et tentatives d'escroqueries, usurpation de fonctions et port illégal du costume militaire.

Il se pourrait bien en outre qu'il soit prévenu d'infraction à la police des chemins de fer, ayant usé de l'uniforme qu'il portait, pour voyager en ne payant que quart de place.

La Brigade Mobile s'occupe activement de rechercher si l'émule du capitaine « de Koepenick » n'a pas commis d'escroqueries ou de tentatives d'escroqueries autres que celles qui lui sont actuellement reprochées.

Au Conseil Général de la Seine

Paris, 18 juin. — Après lecture du décret convoquant le Conseil général et le discours de M. Lampué, doyen d'âge, il a été procédé au scrutin pour l'élection du Président.

Ont obtenu : MM. Maurice Quentin, libéral, 48 voix. — Henri Rousselle, radical socialiste, 30 voix. — Landrin, socialiste, 20 voix.

Ballotage.

Le citoyen Landrin a déclaré, après la proclamation de ce scrutin, que les socialistes unifiés ne pourront accorder leurs voix qu'à un candidat qui s'affirmera nettement hostile à la loi de trois ans.

Après quelques mots de M. Henri Rousselle, qui reste partisan absolu du service de deux ans, « suffisant pour assurer d'une façon efficace la défense nationale », il est procédé au deuxième tour de scrutin.

Ont obtenu : MM. Maurice Quentin, 47 voix, ELU. — Henri Rousselle, 44 voix.

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection de deux vice-présidents.

Ont obtenu : MM. Billard, nationaliste, 43 v. ELU. — Guibourg, progressiste, 42 voix, ELU. — Fleurot, socialiste indépendant, 36 voix. — Chazot, radical-socialiste, 34 voix.

On passe au scrutin pour l'élection de quatre secrétaires. Ont obtenu :

MM. Calmels, socialiste indépendant, 64 v. ELU. — Mayer, radical socialiste, 63 voix, ELU — Delavonne, libéral, 45 voix, ELU. — Fillion, nationaliste, 43 voix, ELU.

M. Gay est maintenu, par acclamations, dans ses fonctions de syndic.

A LA CHAMBRE

Séance du matin

LE DEBAT DES « 3 ANS »

Jaurès termine son magnifique discours

(De notre envoyé spécial)

Paris, 18 juin. — Nous avons dit hier quelle profonde impression avait produit la démonstration claire et puissante apportée par Jaurès.

Cette impression s'est encore accrue aujourd'hui et si M. Bonnefous a dit « combien de ceux qui applaudissent voteront avec vous ? », Jaurès a pu s'écrier : « Les applaudissements montrent qu'il en est qui voteront la loi de trois ans contre leur conscience. »

Deux points dominent la fin de ce vigoureux discours.

De combien d'hommes le service de trois ans accroîtra-t-il le chiffre de l'armée de première ligne mobilisée ? De zéro. Le service de trois ans ne rendrait de services à la rapidité de la mobilisation que si celle-ci n'est pas organisée comme elle devrait l'être. Et alors c'est un aveu d'une gravité exceptionnelle.

La nécessité du minimum d'effectif a surgi brusquement, pour des raisons politiques, et elle n'était même pas reconnue par ceux qui avaient institué le service de cinq ans. Ce n'est donc pas le « dogme sacré » que l'on veut créer aujourd'hui.

Ajoutons qu'à diverses reprises se produit, comme une sorte de « leit-motiv », cette remarque déjà développée la veille : « Le système de trois ans calqué sur le système allemand de deux ans nous voue nécessairement à l'infériorité numérique ; le préconiser comme indispensable c'est faire un aveu de défaite. »

Enfin, résumant son discours et défendant les vieux républicains qui hésitaient contre l'empire, Jaurès a soulevé les applaudissements de toutes les gauches en montrant que le régime impérial et le système de l'armée de métier étaient les responsables de nos défaites. Qui voudrait y revenir ?

E. L.

Les masses allemandes

M. LEBRUN présente cette séance du matin où les députés de toutes les opinions étaient venus nombreux, les bancs de la gauche étaient garnis comme au jour des grandes séances. La première partie du discours de Jaurès avait produit une si vive impression que l'on tenait à en écouter la fin. Disons tout de suite que ce fut pour le député du Tarn un véritable triomphe.

Jaurès débute en posant à nouveau cette question, jusqu'ici restée sans réponse :

« J'espère que la Chambre obtiendra du ministre de la guerre... »

Puis il revient à l'hypothèse de l'attaque brusquée et, par des citations de généraux allemands, il lui oppose l'attaque de masse.

JAURES. — De tous les documents qui peuvent nous éclairer sur la pensée allemande, il résulte que l'Allemagne ne veut pas seulement procéder à une attaque brusquée, mais à une attaque de masse.

Ce que nos voisins veulent, c'est un mouvement offensif le plus rapide possible; mais ils ne se proposent d'entreprendre ce mouvement qu'avec des effectifs supérieurs numériquement aux nôtres.

Avec le chiffre de son contingent, il suffit à l'Allemagne d'ajouter à ses effectifs de caserne deux classes de réservistes pour qu'elle puisse nous opposer 1 million 600.000 hommes. C'est là la véritable hypothèse. Là est le véritable péril. (Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche).

Cette préoccupation se marque dans les manœuvres. Les réservistes allemands y sont toujours convoqués en grand nombre. Les uns sont employés à augmenter les effectifs des bataillons déjà existants ; les autres constituent de bataillons exclusivement formés de réservistes. Tout corps d'armée compte au moins une et parfois deux brigades composées exclusivement de réservistes.

La nouvelle loi allemande n'a pas pour objet unique de grossir les effectifs de caserne, de les accroître de 100.000 à 120.000 hommes. Non, elle a pour but d'augmenter, de façon durable, le nombre des soldats instruits.

Cette loi est efficace, car, tous les ans, elle prend, elle incorpore, elle instruit 60.000 hommes de plus.

Elle ne se contente pas de changer simplement une étiquette, comme dans votre loi. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

L'Allemagne ne se borne pas à prendre un homme classé réserviste pour en faire un caserné de troisième année ; elle prend 50.000 ou 60.000 hommes qui ne recevaient aucune éducation, et elle les éduque.

Dans le rapport sur la loi militaire allemande, l'argument essentiel invoqué est que par l'éducation annuelle de 50.000 hommes de plus, l'Allemagne se prépare, dans les dix années qui vont venir, en tenant compte des déchets, une force complémentaire de 500.000 hommes. C'est là ce qui importe et non pas d'avoir dans les casernes 100.000 ou 150.000 hommes de plus.

Et l'état-major allemand, j'en suis sûr, sourit avec une joie profonde de la naïveté avec laquelle nous donnons à l'hypothèse d'une attaque brusquée une place de premier rang, alors que nous négligeons l'attaque profonde de masse par laquelle il nous accablerait. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Et dans un beau mouvement qui soulève les très vifs applaudissements de la plupart des républicains, Jaurès ajoute :

JAURES. — Si vous vous préparez à parer une attaque brusquée de 150.000 hommes, au lieu de vous mettre en face de cette Allemagne qui étudie la stratégie des masses, vous aurez affolé la nation sur des périls de surface et vous lui aurez caché les périls réels. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche).

Quel est donc notre devoir ? Contre une invasion massive, nous devons préparer une résistance massive. Vos effectifs de caserne n'y suffiront pas. Si vous ne voulez pas être réduits à ne disposer que d'une armée contre deux armées allemandes convergentes, c'est la totalité de la force virile de ce pays qu'il vous faut mettre en ligne. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

En quelques mots l'orateur montre ensuite qu'on a créé une véritable légende lorsqu'on l'a présenté comme préconisant la concentration en arrière et on s'est simplement servi pour cela de citations, d'ailleurs dénaturées, de textes écrits, non par lui, mais par le capitaine Gilbert, à la science duquel tout le monde a rendu hommage.

Et comme Jaurès se demande si les journaux qui ont lancé la calomnie rectifieront un petit incident se produit.

M. LE HERISSÉ, président de la commission de l'armée. — On nous accuse d'un tas de défauts que nous n'avons pas. Nous sommes tous ici de braves gens et de bons Français. (Mouvements divers).

THIVRIER. — M. de Mun a tout de même demandé qu'on nous arrête.

JAURÈS. — Mon cher et optimiste président, nous verrons si la presse qui a colporté cette légende aura la probité de le rectifier. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

Mais j'arrive à ma conclusion essentielle. Elle est celle-ci : contre la masse de l'offensive allemande, il faut que vous organisiez la masse de la défensive française.

La valeur des réserves

Et cela conduit Jaurès à examiner de nouveau la valeur des réserves. Il apporte des chiffres, cite des faits et fait appel à la confiance que l'on peut avoir en tous les citoyens. Voici d'ailleurs ce passage qui a causé une profonde impression.

JAURÈS. — Nous avons l'exemple de l'Allemagne. L'armée de Prusse et de tous les pays d'Allemagne en 1870 comprenait, par application de la loi de 1861, une forte proportion de réservistes, et cela sous les deux formes : d'abord dans les régiments actifs, où ils constituaient à peu près la moitié de l'effectif ; puis dans les régiments de la landwehr, formés exclusivement de réservistes, engagés en 1866 et en 1870 dès les premières opérations.

En 1866, la landwehr, qui gardait les places fortes, fut mobilisée et menée vers le front. En 1870, sur 396 bataillons d'infanterie mobilisés par l'Allemagne, 320 étaient des bataillons mixtes, formés de réservistes et de soldats de caserne, 52, des bataillons de landwehr, constitués exclusivement de landwehriens, et c'est cette armée qui a fourni, dès les premiers jours, le magnifique effort de Reichshoffen, de Forbach et de Saint-Privat !

Je lisais ces jours-ci, dans le livre que M. Bapst, héritier des papiers du maréchal Canrobert, vient de publier sur la bataille de Saint-Privat, cette suggestive anecdote :

Au soir de Rezonville, comme Bazaine venait de donner l'ordre de la retraite, le général Bourbaki aborda le maréchal Canrobert et lui dit : « La France est perdue ; sa meilleure armée vient d'être battue par les réservistes prussiens. » Je demande à l'armée d'aujourd'hui de se rappeler ces paroles. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Je vous demande, à vous, démocrates, à vous France républicaine, à vous pour qui la levée en masse, l'organisation de la nation armée est une tradition d'histoire et presque de famille, à vous qui êtes sûrs de

Sans odeur, sans fumée

PETROLE FIDES

éclaire plus que tous autre

FEUILLETON DU 19 JUIN. — N. 11

Cœurs et Frimousses

GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT

de Henri PELLIER

PREMIERE PARTIE

Le plus aimé des trois

Une autre que la fille des Duchampoin se fût trouvée aussi tremblante que gênée entre trois jeunes gens, dont l'un avait demandé sa main la veille, alors que l'autre l'avait obtenue le matin, et que le troisième avait conquis son cœur.

Berthe, au contraire, puisait une soudaine énergie dans cette situation à la fois ridicule et dramatique. On eût dit qu'elle était heureuse de courir au danger à côté de celui sur lequel elle avait arrêté son choix.

Et, le plus curieux, c'est que Joséphin Douillette ne méritait vraiment pas d'être comparé à Oscar Beaucastel et à Robert David, qui tous deux étaient élégants et solidement bâtis.

Mais ce sont là bizarreries qui ne se raisonnent pas.

Il se passe tant de choses dans le cœur des jeunes filles !

Sans doute, avec ses épaules étroites, ses petits yeux ronds, son grand nez et son cou penché, Joséphin Douillette n'avait pas l'allure cavalière d'Oscar Beaucastel, ni le beau flegme de Robert David.

Mais il avait sa plaire.

Ses vers bien tournés et ses coup de piston avaient porté.

Peut-être était-ce parce qu'il avait été le premier à s'occuper de Berthe Duchampoin et à la distraire de sa monotone existence de province ?

Toujours est-il qu'elle préférait son Joséphin Douillette, avec ses faiblesses, ses gaucheries et ses naïvetés, à ces deux bolides gaillards qui étaient sur le point de se battre pour ses beaux yeux.

Oscar Beaucastel, en effet, heureux de plastronner pour la galerie, et se rendant compte combien il lui était facile de dominer un homme qu'il était en son pouvoir de faire arrêter, n'avait garde de manquer une aussi belle occasion de briller devant sa fiancée, et de se rendre utile à ses futurs beaux-parents.

Il se rapprocha donc de Robert David qui attendait avec une respectueuse patience, la réponse de Mme Duchampoin, et lui dit bien en face :

— Je vous ai volé l'honneur, monsieur, de vous adresser la parole.

— Et je vous ferai à mon tour l'honneur de vous répondre, riposta Robert David, quand madame m'aura rendu la liberté.

— Mais je vous la rends de suite, s'empressa de déclarer Mme Duchampoin, heureuse de trouver ce prétexte, et reprenant peu à peu contenance.

« Quant à la réponse que vous attendez de moi, ajouta-t-elle avec un sourire aussi aimable que politique, vous avouerez que ce n'est guère ici l'heure, ni l'endroit. »

Robert David s'inclina en homme du monde :

— Je suis entièrement à vos ordres, madame, dit-il. Je vous présente donc mes hommages, et je reviendrai.

Puis sans prêter autrement attention aux convives que son attitude vraiment aimable commençait à rassurer, il s'adressa au sous-préfet :

— Vous paraissez désireux, monsieur, de causer avec moi. Je suis votre homme.

— Vous ne me faites pas peur ! s'exclama Oscar Beaucastel en dressant la tête et en mettant un poing sur la hanche.

— Prenez garde, dit en souriant Robert David, nous ne sommes pas seuls et vous êtes en train de vous rendre ridicule. On dirait que vous jouez la comédie.

— Il y a en tout cas un rôle que je n'aimerais pas tenir, riposta Oscar Beaucastel avec ironie, c'est celui du monsieur qui se sauve en automobile.

— Le rôle ne manque pas d'allure, fit remarquer Robert David en souriant, surtout quand le monsieur revient. Et me voici. Seulement, je ne voudrais pas être plus longtemps un trouble-fête. Si nous allions nous expliquer ailleurs ?

— Soit ! approuva le sous-préfet avec un beau geste. Passez, monsieur, je vous suis.

Et tous deux sortirent au milieu du plus grand silence.

Seul, M. Duchampoin crut qu'il était de son devoir de serrer la main de son futur gendre avec effusion. Seulement il le fit à un moment où il ne pouvait être vu de l'adversaire.

Une fois dans la rue paisible d'Hazebrouck, Robert David et le sous-préfet marchèrent quelques instants en silence.

Oscar Beaucastel avait perdu un peu de son enthousiasme. Il n'était plus entouré de la sympathie des convives, et n'avait plus le souci de plastronner pour la galerie.

Aussi commençait-il à trouver l'aventure souverainement ridicule.

Robert David, au contraire, dont tous les gestes trahissaient la plus complète aisance, semblait très heureux de se retrouver en face de l'homme qui l'avait par deux fois provoqué, et auquel il avait hâte de donner une bonne leçon.

— J'espère, dit-il, que vous avez sur vous votre revolver. Nous serons très bien pour échanger nos balles dans le jardin de la sous-préfecture.

Oscar Beaucastel eut un frisson en entendant cette proposition macabre, d'autant plus qu'il savait par expérience que son adversaire se livrait sans hésitation aucune à ce petit genre d'exercice.

Néanmoins, il réagit contre cette fâcheuse impression et résolut de faire bonne contenance.

— Je regrette beaucoup, dit-il, mais ici on ne pense pas continuellement à tuer son prochain. Je n'ai pas d'armes sur moi. Nous remettrons donc à demain cet aimable échange de belles que vous paraissez tant désirer.

« Je tiens cependant à vous avertir que je suis de première force au pistolet.

— Tant mieux, répondit en s'inclinant Robert David. La rencontre n'en aura que plus de charmes.

« Moi non plus, ajouta-t-il, je ne tire pas trop mal. Je vous l'ai déjà montré. J'aime beaucoup, du reste, ce genre de sport. »

Et, sortant son revolver, il visa dans la direction de trois petites lanternes qui éclairaient des travaux dans une rue barrée, et il les éteignit successivement. Mon que la dernière se trouvât mal placée et à une distance très respectable.

— Je fais mieux que cela, affirma Oscar Beaucastel en saluant.

Mais sa voix, légèrement tremblante, montrait qu'il n'avait pas constaté ce joli exploit sans une certaine émotion.

Il eut pourtant le bon goût de se séparer de son adversaire avec une gracieuse désinvolture.

— A demain, cria-t-il en saluant.

— A demain ! répondit Robert David en lui rendant son salut.

Et il regagna tranquillement son automobile où l'attendait Ernest Larigot.

Il ne s'aperçut pas qu'il avait été suivi par Oscar Beaucastel, curieux de savoir où pouvait nicher son audacieux adversaire.

Après avoir constaté qu'il était venu et qu'il repartait dans son automobile, le sous-préfet, un peu rassuré, revint chez les Duchampoin où il eut à répondre aux questions les plus pressantes et les plus diverses.

Il raconta la scène du revolver en la coupant et en faisant valoir son sang-froid, et il avoua avec un sourire supérieur qu'il se battait en duel le lendemain.

Il consentit même à suivre le conseil de M. Duchampoin qui le supplia de se coucher de bonne heure pour avoir l'esprit frais et le corps dispos.

Et Oscar Beaucastel présenta ses devoirs à Mme Duchampoin qui le combla d'affectueuses protestations, et à Mlle Berthe Duchampoin, qui le regarda à peine, et lui répondit un petit bonsoir bien sec, du bout des lèvres.

Puis il regagna la sous-préfecture accompagné de Joséphin Douillette, tout tremblant encore de tant d'émotions.

— C'est vrai, questionna Joséphin avec un accent plein d'effroi, que vous vous battez demain ?

— Plus souvent ! ne put s'empêcher de s'écrier Oscar Beaucastel dans un tel élan de franchise.

« Pour me faire canarder par un fou qui n'est même pas du pays et n'a pas de domicile !

« Je vais tout simplement le faire coffrer. »

Et, rentré à la sous-préfecture, il se hâta de téléphoner dans les communes environnantes que cette fois on ne rentrait pas l'automobile ni surtout le « fou » qu'elle emportait.

Au bois des Trois-Girouettes

Quand Joséphin Douillette vint le lendemain à son travail dans les bureaux de la sous-préfecture, il y trouva Oscar Beaucastel de fort méchante humeur.

Le sous-préfet n'avait encore reçu aucun télégramme des communes voisines lui annonçant l'arrestation de son « fou » et il commençait à trouver que la police était faite bien piètrement dans l'arrondissement.

Comme c'était gai pour lui de rester ainsi sous la menace continuelle d'un gaillard qui trouvait détourcher à tout instant des fusils de la ville, le sourire aux lèvres et le revolver en poing !

Et Oscar Beaucastel, tout rêveur dans son grand bureau, jeta un regard navré sur le buste troué de la République qui lui rappelait sa première et terrible aventure avec l'homme à l'automobile.

Quel guignon que ce fantasque étranger soit justement passé par la petite ville si calme et si tranquille d'Hazebrouck, et qu'il y ait enlevé la séduisante fiancée de Berthe Duchampoin !

A la pensée de celle qui était maintenant sa fiancée, et dont il appréciait plus que jamais la gracieuse tournure et la jolie dot, Oscar Beaucastel eut un mouvement de révolte.

Ah ! mais non, il n'allait pas se laisser ainsi embêter par le premier « malpoli » venu, et cela, juste au moment où il était en train de réaliser l'un des plus beaux rêves de son existence, et où il avait besoin de toute sa présence d'esprit et de tout son temps !

(A suivre).